

Séance du mardi 24 avril 2018
« L'évolution des systèmes de retraite en France »
Communication de JACQUES BICHOT

Une réforme d'importance est en préparation. Si elle a lieu, au lieu de 3 douzaines de régimes disparates, les uns « de base » et les autres « complémentaires », la France comportera un seul régime de retraites par répartition, qui fonctionnera peut-être par points comme l'ARRCO-AGIRC. Mais avant cette réforme décisive, bien des changements se sont produits depuis la retraite « familiale » (les enfants devaient s'occuper de leurs vieux parents). Dès le XVII^e siècle l'Etat impécunieux a vu dans les promesses de pension un moyen de payer certains de ses serviteurs à crédit ; des entreprises employant des travailleurs qualifiés par un long apprentissage leur ont mis un fil à la patte en promettant une retraite à ceux qui y resteraient jusqu'à leur vieillesse ; des corporations, des administrations, ont bricolé leur petit système catégoriel. Et puis la retraite a commencé à être utilisée pour fidéliser et distinguer certains corps de serviteurs de l'Etat.

La retraite familiale ayant beaucoup souffert de l'industrialisation, Bismarck a donné une réponse étatique au besoin de trouver une nouvelle formule : cela légitimait un régime autoritaire. Un quart de siècle plus tard, la France tenta d'asseoir la démocratie de manière analogue, mais la loi de 1910, bâclée en dépit de dizaines de projets préalables, fut balayée par la conjonction de la Grande guerre et de l'incompétence de ses concepteurs. Le système instauré par la loi de 1930, basée sur la capitalisation comme celui de 1910, fut ruiné par la Guerre et converti à la répartition en 1941. À la Libération, l'idée d'un régime national unique ne résista pas aux corporatismes, et la modicité des pensions prévues ouvrit un boulevard à la création de régimes complémentaires. Les 30 glorieuses facilitèrent la gestion, puis la sortie du plein emploi suscita, après les préretraites, les désastreuses ordonnances de 1982 abaissant l'âge de la retraite à 60 ans. Une décennie plus tard, le Livre blanc de Michel Rocard ouvrit la saison des mesures restrictives, pompeusement appelées réformes. 1993, 2003, 2010, la droite fit ce à quoi un homme de gauche lucide avait commencé à préparer les esprits. Et la gauche continua dans cette ligne avec les ajustements de 2014.

Le ravaudage ayant des limites, des réformes systémiques sont maintenant à l'ordre du jour. Les partenaires sociaux ont une longueur d'avance, la fusion AGIRC-ARRCO étant maintenant sur les rails. Reste à faire la grande unification, non seulement pour simplifier la vie des Français, non seulement pour économiser 3 milliards annuels de frais de gestion inutiles, mais surtout pour disposer d'un régime gouvernable. Le Haut-commissariat à la réforme des retraites y parviendra-t-il ? Souhaitons bonne chance à Jean-Paul Delevoye, mais ayons conscience du fait que, même s'ils réussissent, ils n'auront fait que la moitié du chemin nécessaire : en effet, attribuer les droits à pension au prorata des versements de cotisations vieillesse constitue un contresens économique désastreux. Alfred Sauvy a expliqué, il y a une quarantaine d'années, que nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants : c'est une vérité incontournable, et si nos dirigeants s'obstinent à l'ignorer, les retraites par répartition resteront tragiquement bancales.